

DUNK & ASSOCIÉS/SYSTÈMES24-7

NOUVELLES24-7

Concours du 25e anniversaire

Mises à jour technologiques:
Nouveaux tableaux de bord, Signalez-le!

Sécurité incendie:
Costumes d'Halloween et
sécurité incendie - astuces
d'un parent

Article vedette:
Que signifie la sécurité
pour vous?

Dates importantes:
Action de grâce, Semaine de la
prévention des incendies,
Halloween

Champions de la sécurité



MISES À JOUR DU
PROGRAMME
DE SÉCURITÉ



MISES À JOUR
TECHNOLOGIQUES



MISES À JOUR DU
PROGRAMME
DE RH



SÉCURITÉ
INCENDIE



RÉCENTES MISES À
JOUR LÉGISLATIVES



MISES À JOUR DU
PROGRAMME
MIEUX-ÊTRE

Cliquez sur les icônes pour passer directement à la section

Célébrez les 25 ans de Systèmes 24-7 avec nous!

Trouvez le logo anniversaire caché et GAGNEZ!



Pour marquer notre 25e anniversaire, un logo spécial a été soigneusement dissimulé dans Systèmes 24-7, et VOUS pourriez gagner une carte-cadeau de **25 \$ chez Home Hardware!**

Voici comment participer:

1

Trouvez le logo anniversaire:

Dès le 1er janvier 2025, notre logo 25 ans sera caché quelque part dans Systèmes 24-7. Soyez le premier à le trouver!



2

Réclamez votre prix:

Repérez le logo, prenez une capture d'écran et envoyez-la à anniversary@systems24-7.com. La première personne à le signaler remportera une carte-cadeau de 25 \$. Vous devez avoir **complété 100 %** de vos formations obligatoires pour recevoir votre prix.



3

Continuez la chasse:

Une fois découvert, le logo sera déplacé chaque semaine à un nouvel endroit. Le concours se déroule tout au long de l'année, alors restez attentif et persévérant!



À partir du 1er janvier 2025, partez à la recherche du logo et vous pourriez être notre prochain gagnant.
Prêt à célébrer avec nous? Que l'aventure commence!

DATES IMPORTANTES



Action de grâce – *Nos bureaux sont fermés* 10 au 13 octobre

Nous vous rappelons que les bureaux de Dunk & Associés / Systèmes 24-7 sont fermés le vendredi 10 octobre et le lundi 13 octobre pour le long weekend de l'Action de grâce.

Nous vous souhaitons une belle fin de semaine de congé en toute sécurité!

Semaine de la prévention des incendies

5 au 11 octobre

Chaque année en octobre, la Semaine de la prévention des incendies vise à sensibiliser le public aux bonnes pratiques de sécurité-incendie. C'est l'occasion pour les familles, les milieux de travail, les écoles et les collectivités d'apprendre des gestes essentiels pour prévenir les incendies et réagir en cas d'urgence.

Qu'il s'agisse de préparer un plan d'évacuation ou de vérifier ses détecteurs de fumée, cette semaine nous rappelle l'importance d'agir pour protéger nos foyers et nos proches.

Visitez notre section [Sécurité-incendie](#) pour consulter articles et ressources.



Halloween

31 octobre

Joyeuse Halloween!

Profitez des festivités en toute sécurité. Voici quelques ressources gratuites mises à votre disposition :

[Article : Sécurité-incendie et costumes d'Halloween](#)

[Affiche d'Halloween](#)

CHAMPIONS DE LA SÉCURITÉ

2025

CANDIDATURES



**AVEZ-VOUS UN CHAMPION DE LA SÉCURITÉ
DANS VOTRE LIEU DE TRAVAIL?**

Proposez sa candidature dès aujourd'hui pour avoir la chance
de gagner l'un des trois prix!

[Règlement du concours](#)

SÉCURITÉ INCENDIE

LE SAVIEZ-VOUS

Costumes d'Halloween et sécurité incendie - astuces d'un parent

L'Halloween a toujours été une de mes fêtes préférées. Depuis que j'ai des enfants, je m'amuse à créer des costumes maison pour stimuler leur imagination. Mais j'ai vite compris qu'au-delà du plaisir, la sécurité incendie devait aussi faire partie de la fête, surtout avec les costumes et les décorations.

On parle souvent de sécurité routière à l'Halloween — surveiller les voitures, utiliser du ruban réfléchissant, rester visible. Pourtant, les risques d'incendie sont tout aussi réels, et souvent oubliés. Beaucoup de maisons utilisent encore de vraies bougies dans les citrouilles ou les décorations, et certains costumes peuvent être très inflammables si on ne fait pas attention.



Choisir le bon costume

Je vérifie toujours que les costumes portent la mention « résistant aux flammes ». Les tissus comme le polyester ou le nylon sont généralement plus sécuritaires que le coton ou les tissus faits maison. Les costumes amples — capes, robes, jupes longues — peuvent facilement effleurer une bougie ou une flamme. Les accessoires doivent aussi être courts et sécuritaires.

Attention aux décorations

Les bougies dans les citrouilles sont jolies, mais risquées. Une année, la jupe en tulle de ma fille a failli toucher une citrouille allumée sur un perron. Depuis, j'ai banni les flammes ouvertes, que ce soit à la maison ou pendant la tournée des bonbons. Nous utilisons des chandelles et des lanternes à DEL. Elles sont tout aussi festives et tellement plus sécuritaires.

Visibilité et vigilance

Un costume ne doit jamais bloquer la vision. Les masques, capuches ou perruques peuvent empêcher les enfants de bien voir où ils vont... ou de remarquer une flamme sur leur chemin. Je m'assure que leur visage est dégagé et qu'ils peuvent bouger facilement. On discute aussi de l'importance de rester attentifs : surveiller les décorations lumineuses, marcher au lieu de courir et rester dans les zones bien éclairées.

Un plan de sécurité, même à l'Halloween

À la maison, je garde toujours un extincteur près de la porte d'entrée et je vérifie que les décorations ne bloquent pas les sorties. Si on organise une fête ou qu'on distribue des bonbons, je m'assure que toutes les lumières et accessoires sont sécuritaires et que rien d'inflammable n'est proche d'une source de chaleur.



Conseils rapides pour un Halloween sécuritaire

- Choisissez des costumes et accessoires résistants aux flammes.
- Évitez les tissus longs qui traînent par terre.
- Remplacez les vraies bougies par des chandelles à DEL.
- Assurez-vous que les masques ou perruques ne bloquent pas la vision.
- Ajoutez du ruban réfléchissant ou des bâtons lumineux pour être visible.
- Tenez les décorations éloignées des sources de chaleur.
- Parlez de sécurité incendie avec vos enfants avant de sortir.

L'Halloween doit être magique, pas dangereuse. Avec quelques précautions supplémentaires, on peut profiter de la fête tout en restant en sécurité. Alors, en préparant vos costumes et décorations cette année, pensez aussi à la sécurité incendie. C'est une belle façon de protéger ceux qu'on aime — et de s'assurer que l'Halloween reste monstrueusement amusante... et sécuritaire.

SÉCURITÉ INCENDIE

Dans le cadre de la Semaine de la prévention des incendies, nous vous proposons gratuitement une nouvelle formation en sécurité-incendie, des affiches thématiques, des listes de vérification pour vos alarmes et une page à colorier pour les enfants.

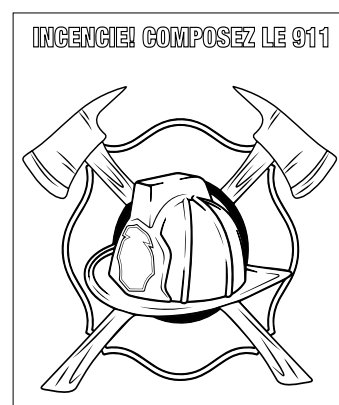
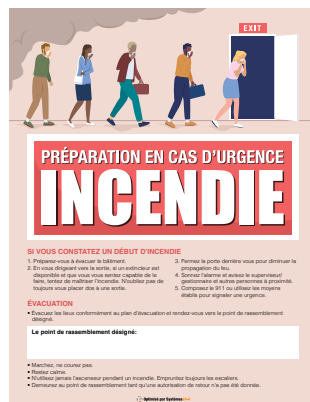
NOUVELLE FORMATION – BIENTÔT OFFERTE EN FRANÇAIS

Sécurité incendie

Un incendie peut survenir n'importe où et à tout moment. Savoir réagir correctement peut faire toute la différence. Ce module interactif actualisé explique les causes d'incendie, les classes de feux et les types d'extincteurs, tout en mettant l'accent sur la préparation et la planification en cas d'urgence. L'objectif de la formation est de vous donner les connaissances et la confiance nécessaires pour intervenir de façon sécuritaire et efficace en cas d'incendie.



RESSOURCES COMPLÉMENTAIRES



Cliquez pour agrandir

MISES À JOUR TECHNOLOGIQUES

AVIS

Nouveaux tableaux de bord

Une toute nouvelle expérience vous attend ! Systèmes 24-7 dévoile son nouveau design de tableau de bord, pensé pour être plus moderne, convivial et engageant.

Rappelez-vous : vos tableaux de bord sont un excellent moyen de partager des nouvelles importantes au sein de votre organisation. Besoin d'idées pour les rendre encore plus vivants ? Nous sommes là pour vous inspirer ! Pourquoi ne pas y publier des anniversaires de travail, des fêtes d'employés, des rappels de vacances, des liens utiles et bien plus encore.



Signalez-le

Systèmes 24-7 a récemment mis à jour sa fonctionnalité « Signalez-le », offrant aux organisations une plus grande flexibilité dans la gestion des rapports complétés. Grâce à cette amélioration, chaque formulaire peut maintenant être configuré afin de déterminer où un rapport complété doit être classé — soit lié à l'utilisateur qui l'a soumis, soit à son lieu d'affectation. Ainsi, si un utilisateur change de lieu, ses rapports peuvent le suivre ou rester au site d'origine à des fins de suivi. Il est toutefois important de noter que les documents complétés et classés dans les bibliothèques sous des rubriques spécifiques à un lieu resteront dans leur emplacement d'origine et ne seront pas déplacés.

Où le rapport complété doit-il être enregistré ? ☐ Utilisateur actuel ☒ Site de l'utilisateur actuel

Veuillez confirmer

Veuillez confirmer sur quel site ce rapport doit être enregistré :

Ontario : Siège social

Soumettre

Trousses de conformité maintenant disponibles

Les trousse de conformité pour les clients des services de Sécurité et de RH sont maintenant disponibles. Connectez-vous à [Systèmes 24-7](#) et cliquez sur Trousses de conformité pour lire les instructions.

Pour le programme de santé et sécurité, vous devez compléter toutes les missions pour maintenir votre lieu de travail conforme aux exigences.

MISES À JOUR DU PROGRAMME DE SÉCURITÉ/RH

ARTICLE VEDETTE:

Que signifie la sécurité pour vous?

Lors d'une formation récente, un participant m'a posé une question marquante : « *Que signifie la sécurité pour vous?* »

Je dois avouer que je n'étais pas prêt à y répondre. J'ai évoqué quelques notions clés comme le SIR (Système de responsabilité interne) et l'importance de maintenir le processus d'évaluation des risques R.E.M.D. bien vivant au travail. Mais ma réponse était maladroite. Alors, j'ai renvoyé la question au participant, et sa réplique m'a frappé :

« *Pour moi, la sécurité, c'est faire ce qu'il faut, même quand personne ne regarde.* »

Depuis, cette phrase ne me quitte plus. Elle exprime de façon simple et percutante l'essence même de la sécurité. La santé et la sécurité au travail ne sont pas des concepts nouveaux, mais cette définition rappelle pourquoi elles sont si importantes : prendre les bonnes décisions, appliquer les précautions et les protections nécessaires pour que chacun puisse rentrer chez soi sain et sauf à la fin de la journée.

Dans la routine quotidienne, il est facile de fonctionner en pilote automatique. Mais est-ce vraiment acceptable? Si vous saviez qu'une personne examinerait vos inspections en détail, y mettriez-vous plus de rigueur? Les dangers de votre milieu de travail sont-ils réellement maîtrisés, ou bien vos évaluations des risques ne sont-elles qu'une formalité annuelle?

La sécurité ne se résume pas à des formulaires ou à des procédures. Bien qu'ils soient des éléments essentiels d'un programme de prévention efficace, ils ne suffisent pas à eux seuls. Au fond, la vraie question est la suivante :

Faites-vous ce qu'il faut, même quand personne ne vous regarde?



WEBINAIRES À VENIR

Inscription **GRATUITE** aux webinaires mensuels (en anglais seulement).
Les places sont limitées. Inscrivez-vous dès maintenant!

Journée « Invitons nos jeunes au travail »

15 octobre 2025 | 13h00 – 14h00 HAE

Au Canada, la Journée « Invitons nos jeunes au travail » a lieu chaque année en novembre. Lors de cet événement, les élèves de 3^e secondaire sont invités à découvrir un milieu professionnel pendant une journée, afin d'en apprendre davantage sur les carrières et le monde du travail.

Les employeurs souhaitant participer doivent considérer certains aspects essentiels pour assurer le succès, la sécurité et la conformité de cette journée. Votre entreprise y a-t-elle déjà pris part ou prévoit-elle de le faire en novembre prochain? Partagez vos expériences et posez vos questions lors de notre discussion sur les meilleures pratiques pour rendre cet événement à la fois enrichissant et sécuritaire, tant pour les jeunes que pour les employeurs.



INSCRIVEZ-VOUS



INSCRIVEZ-VOUS

Que faire lors d'une visite d'un inspecteur SST ?

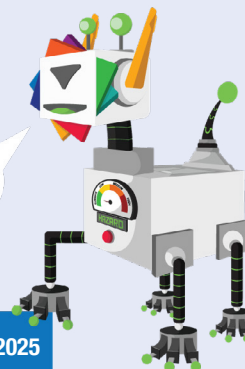
12 novembre 2025 | 13h00 à 14h00 HNE

Un inspecteur se présente à votre entreprise. Êtes-vous prêt? La première règle : ne pas paniquer. Mais que faut-il faire ensuite? Quelles sont les meilleures pratiques? Quelles informations faut-il fournir? Et à quel moment risque-t-on d'en dire trop?

Joignez-vous à nous pour découvrir comment bien réagir à une visite d'inspection, répondre aux demandes et comprendre les avis. Évitez le stress de dernière minute et préparez-vous efficacement!

La fin de l'année approche!
Assurez-vous de vous inscrire à
nos derniers webinaires de 2025,
c'est **GRATUIT!**

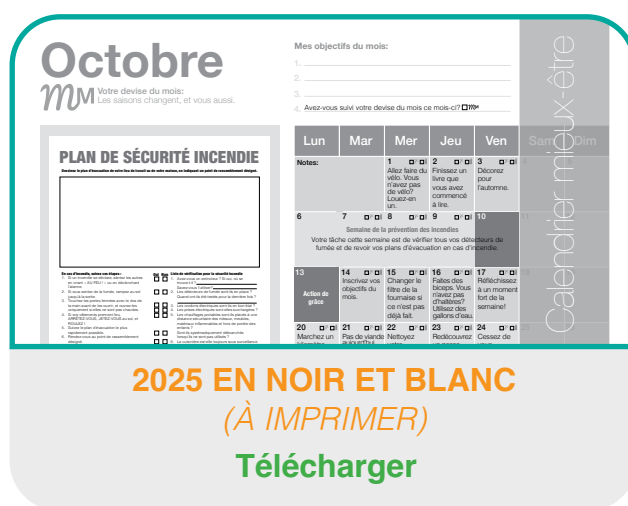
LISTE DES WEBINAIRES 2025



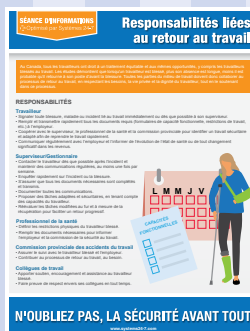
MISES À JOUR DU PROGRAMME MIEUX-ÊTRE

CALENDRIERS MIEUX-ÊTRE 2025

Intégrer le mieux-être au quotidien peut prendre un certain temps. Apprendre de nouvelles habitudes demande du travail! Chaque année, Dunk & Associés publie un calendrier mieux-être rempli d'activités et de conseils pour vous aider à vivre la devise du mois. Chaque mois est différent et inclut des défis amusants pour vous aider à intégrer le mieux-être au travail et atteindre l'équilibre travail-vie personnelle.



VOS RESSOURCES GRATUITES DU MOIS



Responsabilités liées au retour au travail



Sécurité à l'Halloween



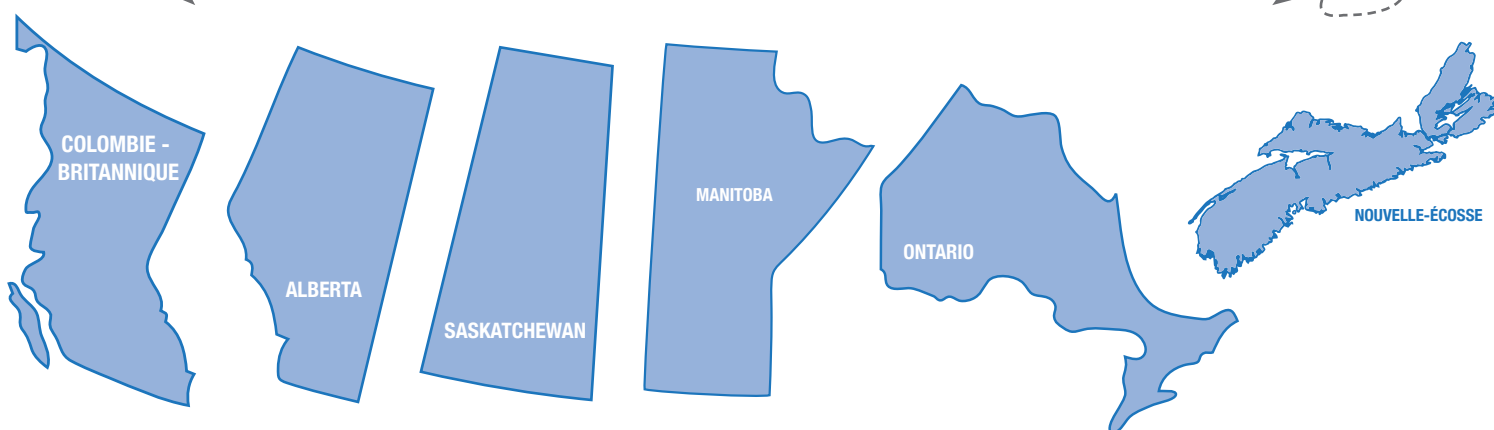
La sécurité à l'Action de grâce

SOMMAIRE DES RÉCENTES MISES À JOUR LÉGISLATIVES

SOMMAIRE

Dunk & Associés continue de surveiller les modifications législatives et de mettre à jour le contenu du programme et des modules de formation afin d'assurer la conformité. Pour consulter le sommaire des récentes mises à jour législatives, [cliquez ici](#).

Cliquez pour passer directement à une province en particulier.



SOMMAIRE DES MODIFICATIONS

CE QUE ÇA SIGNIFIE POUR L'EMPLOYEUR?

ALBERTA

Représentants des comités de santé et sécurité

OHS Alberta a publié des directives concernant les exigences relatives aux comités de santé et sécurité (CSS) et aux représentants en santé et sécurité (SS) prévues à la Partie 13 du Code de santé et sécurité au travail. Ces précisions portent notamment sur les lieux de travail avec plusieurs employeurs, les réunions spéciales et les comités volontaires.

Lieux de travail avec plusieurs employeurs sans entrepreneur principal: un CSS doit être mis en place ou un représentant en SS doit être désigné si les seuils de travailleurs sont atteints.

Lieux de travail avec plusieurs employeurs avec entrepreneur principal : un CSS ou un représentant en SS n'est pas requis. L'entrepreneur principal doit plutôt assurer la coordination des questions de santé et sécurité entre les travailleurs et les employeurs. Il doit également désigner une personne pour assurer la coopération et veiller à la mise en œuvre du système.

Téléchargez les directives [ici](#) (en anglais seulement)

Si vous êtes un client des services de Dunk & Associés, votre programme de santé et sécurité n'est pas touché par ces changements législatifs.

Alberta sur la page suivante.

SOMMAIRE DES RÉCENTES MISES À JOUR LÉGISLATIVES

SOMMAIRE DES MODIFICATIONS	CE QUE ÇA SIGNIFIE POUR L'EMPLOYEUR?										
ALBERTA											
Initiatives proactives d'inspection en SST OHS Alberta a annoncé ses initiatives provinciales d'inspection proactive qui se dérouleront jusqu'en mars 2026. Ces initiatives visent à concentrer les efforts en santé et sécurité au travail (SST) sur un danger, un enjeu ou un secteur d'activité précis, et ce, pour une durée déterminée.	OHS Alberta n'informe pas les milieux de travail à l'avance de son intention de réaliser une inspection en santé et sécurité. Les employeurs doivent donc s'assurer que leur lieu de travail est prêt en tout temps, notamment veiller à ce que les politiques et procédures de santé et sécurité applicables soient à jour et mises en œuvre, s'assurer que la formation est complétée, identifier et maîtriser les dangers, utiliser les ressources nécessaires pour élaborer et appliquer un programme de santé et sécurité qui protège les travailleurs. <table border="1"> <thead> <tr> <th>SECTEURS/INDUSTRIES</th><th>INITIATIVES</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>TOUS les secteurs</td><td>Mécanisme de blessure: points de pincement, contact ou impact avec un objet, un outil ou un équipement</td></tr> <tr> <td>Districts municipaux, villes et villages</td><td> • Risques psychosociaux • Tâches liées aux chutes ou aux sauts </td></tr> <tr> <td> • Services de sécurité • Concessionnaires d'équipement mobile • Vente et entretien de machines et d'équipements • Services d'entretien ménager/nettoyage </td><td> • Obligations des fournisseurs ou des prestataires de services • Système de responsabilité interne • Évaluation, élimination et maîtrise des dangers • Tâches liées aux blessures par coincement, contact ou impact avec un objet, un outil ou un équipement (mécanisme de blessure) • Droit de participer de façon significative au contrôle des dangers • Droit de refuser un travail dangereux • Accessibilité de la formation, des procédures, des rapports, des plans, de l'équipement requis, des inspections et des fournitures • Compétence des superviseurs </td></tr> <tr> <td> • Secteur pétrolier et gazier en amont • Entretien et construction dans le secteur pétrolier • Construction de pipelines • Entretien des puits et appareils de forage de service • Forage de puits pétroliers/gaziers • Services de fond de puits (downhole) dans le secteur pétrolier et gazier </td><td> • Système de responsabilité interne • Tâches liées aux blessures par coincement, contact ou impact avec un objet, un outil ou un équipement • Exposition à des substances nocives • Troubles musculosquelettiques • Risques psychosociaux </td></tr> </tbody> </table> Les inspecteurs ne se limitent pas aux sujets ciblés par les campagnes. Les parties présentes sur le lieu de travail demeurent responsables de corriger toute non-conformité relevée par l'agent SST. Consultez la liste complète des secteurs, des initiatives et autres informations d'OHS Alberta ici. <i>Si vous êtes un client des services de Dunk & Associés, veuillez nous contacter en cas d'inspection.</i>	SECTEURS/INDUSTRIES	INITIATIVES	TOUS les secteurs	Mécanisme de blessure: points de pincement, contact ou impact avec un objet, un outil ou un équipement	Districts municipaux, villes et villages	• Risques psychosociaux • Tâches liées aux chutes ou aux sauts	• Services de sécurité • Concessionnaires d'équipement mobile • Vente et entretien de machines et d'équipements • Services d'entretien ménager/nettoyage	• Obligations des fournisseurs ou des prestataires de services • Système de responsabilité interne • Évaluation, élimination et maîtrise des dangers • Tâches liées aux blessures par coincement, contact ou impact avec un objet, un outil ou un équipement (mécanisme de blessure) • Droit de participer de façon significative au contrôle des dangers • Droit de refuser un travail dangereux • Accessibilité de la formation, des procédures, des rapports, des plans, de l'équipement requis, des inspections et des fournitures • Compétence des superviseurs	• Secteur pétrolier et gazier en amont • Entretien et construction dans le secteur pétrolier • Construction de pipelines • Entretien des puits et appareils de forage de service • Forage de puits pétroliers/gaziers • Services de fond de puits (downhole) dans le secteur pétrolier et gazier	• Système de responsabilité interne • Tâches liées aux blessures par coincement, contact ou impact avec un objet, un outil ou un équipement • Exposition à des substances nocives • Troubles musculosquelettiques • Risques psychosociaux
SECTEURS/INDUSTRIES	INITIATIVES										
TOUS les secteurs	Mécanisme de blessure: points de pincement, contact ou impact avec un objet, un outil ou un équipement										
Districts municipaux, villes et villages	• Risques psychosociaux • Tâches liées aux chutes ou aux sauts										
• Services de sécurité • Concessionnaires d'équipement mobile • Vente et entretien de machines et d'équipements • Services d'entretien ménager/nettoyage	• Obligations des fournisseurs ou des prestataires de services • Système de responsabilité interne • Évaluation, élimination et maîtrise des dangers • Tâches liées aux blessures par coincement, contact ou impact avec un objet, un outil ou un équipement (mécanisme de blessure) • Droit de participer de façon significative au contrôle des dangers • Droit de refuser un travail dangereux • Accessibilité de la formation, des procédures, des rapports, des plans, de l'équipement requis, des inspections et des fournitures • Compétence des superviseurs										
• Secteur pétrolier et gazier en amont • Entretien et construction dans le secteur pétrolier • Construction de pipelines • Entretien des puits et appareils de forage de service • Forage de puits pétroliers/gaziers • Services de fond de puits (downhole) dans le secteur pétrolier et gazier	• Système de responsabilité interne • Tâches liées aux blessures par coincement, contact ou impact avec un objet, un outil ou un équipement • Exposition à des substances nocives • Troubles musculosquelettiques • Risques psychosociaux										

SOMMAIRE DES RÉCENTES MISES À JOUR LÉGISLATIVES

SOMMAIRE DES MODIFICATIONS	CE QUE ÇA SIGNIFIE POUR L'EMPLOYEUR?
COLUMBIE-BRITANNIQUE	
Nouvelles limites d'exposition en C.-B. pour certaines substances chimiques Le 20 août 2025, le tableau des limites d'exposition aux substances chimiques et biologiques a été modifié afin de refléter les changements apportés à la politique SST R5.48-1: Les ajouts au tableau comprennent : • Naphthénate de cuivre, fraction inhalable et vapeur [1338-02-9] • Nicotine, fraction inhalable et vapeur [54-11-5]	Consultez ici la liste complète des modifications apportées au tableau ici. Assurez-vous de passer en revue l'inventaire de substances chimiques et votre évaluation des dangers, de mettre à jour les SDS (fiches de données de sécurité) au besoin, de réviser et d'ajuster les procédures opérationnelles sécuritaires (POS) et d'informer les travailleurs concernés ainsi que le comité/ représentant SST de tout changement. Pour obtenir de l'aide concernant l'application d'une limite d'exposition, consultez un professionnel qualifié ou contactez WorkSafeBC – Prévention au 1-888-621-7233.

SOMMAIRE DES MODIFICATIONS	CE QUE ÇA SIGNIFIE POUR L'EMPLOYEUR?
MANITOBA	
Hausse du salaire minimum à compter du 1er octobre 2025 Le salaire minimum sera augmenté de 15,80 \$ à 16,00 \$ l'heure.	Vous devrez en tenir compte dans votre budget annuel et ajuster le salaire des travailleurs qui touchent actuellement le salaire minimum avant le 1er octobre 2025.

SOMMAIRE DES RÉCENTES MISES À JOUR LÉGISLATIVES

SOMMAIRE DES MODIFICATIONS	CE QUE ÇA SIGNIFIE POUR L'EMPLOYEUR?
NOUVELLE-ÉCOSSE	
Hausse du salaire minimum à compter du 1er octobre 2025 Le salaire minimum sera augmenté de 15,70 \$ à 16,50 \$ l'heure.	Vous devrez en tenir compte dans votre budget annuel et ajuster le salaire des travailleurs qui touchent actuellement le salaire minimum avant le 1er octobre 2025.
Politique de prévention du harcèlement en milieu de travail À compter du 1er septembre 2025, tous les employeurs en Nouvelle-Écosse doivent établir et mettre en œuvre une politique écrite de prévention du harcèlement en milieu de travail, conformément à la Loi sur la santé et la sécurité au travail. Les Règlements généraux sur la réparation des accidents du travail incluent désormais une nouvelle définition du harcèlement en milieu de travail. Une politique de prévention du harcèlement doit inclure, sans s'y limiter : • Une définition du harcèlement conforme aux Règlements. • Un engagement de l'employeur à traiter toute situation de harcèlement. • Une déclaration affirmant que les employés ont droit à un milieu de travail exempt de harcèlement. • Des informations sur la reconnaissance, la prévention et la réaction face au harcèlement. • Des procédures précisant comment et à qui signaler le harcèlement en milieu de travail. • Le processus de traitement et d'enquête des plaintes.	Les employeurs doivent réviser les politiques existantes, effectuer les mises à jour nécessaires pour garantir la conformité à la loi et aux règlements, communiquer les nouvelles politiques ou mises à jour à l'ensemble du personnel, faire signer la politique par la direction et afficher la politique sur le babillard SST. <i>Si vous êtes un client des services de Dunk & Associés, votre programme SST a déjà été mis à jour pour refléter ces changements. Assurez-vous que votre Politique de prévention de la violence et du harcèlement en milieu de travail soit révisée, signée par la direction, communiquée aux employés et affichée sur le babillard SST.</i>

SOMMAIRE DES RÉCENTES MISES À JOUR LÉGISLATIVES

SOMMAIRE DES MODIFICATIONS	CE QUE ÇA SIGNIFIE POUR L'EMPLOYEUR?
ONTARIO	
Hausse du salaire minimum à compter du 1er octobre 2025 Le salaire minimum sera augmenté de 17,20 \$ à 17,60 \$ l'heure.	Vous devrez en tenir compte dans votre budget annuel et ajuster le salaire des travailleurs qui touchent actuellement le salaire minimum avant le 1er octobre 2025.
Rabais lié au surplus pour les entreprises La CSPAAT distribuera deux milliards de dollars aux entreprises admissibles et sécuritaires de l'annexe 1 à partir d'octobre 2025. Une entreprise doit remplir toutes les exigences d'admissibilité suivantes pour avoir le droit de recevoir un rabais issu des fonds excédentaires à partir d'octobre 2025 : • avoir un compte actif et des obligations de paiement de primes au 1er mai 2025; • avoir eu des obligations relatives aux primes en 2024; • ne pas avoir été reconnue coupable d'une infraction à la Loi sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail ou à la Loi sur la santé et la sécurité au travail dans une instance en vertu de la partie III de la Loi sur les infractions provinciales en 2024 ou en 2025, jusqu'à la date de l'émission d'un rabais lié au surplus par la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (WSIB), inclusivement; • ne pas avoir été reconnue coupable dans plus d'une telle instance en vertu de la Loi sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail ou de la Loi sur la santé et la sécurité au travail de 2020 à 2025, jusqu'à la date de l'émission d'un rabais lié au surplus par la WSIB, inclusivement; • en tant qu'organisation, ne pas s'être vu attribuer un décès traumatique survenu au travail en 2024 ou en 2025, ou plus d'un tel décès de 2020 à 2025, et ce jusqu'à la date de l'émission d'un rabais lié au surplus par la WSIB, inclusivement; • ne pas être affiliée par l'entremise d'une propriété commune à une entreprise qui n'est pas admissible à un rabais lié au surplus selon les critères relatifs aux condamnations énoncés, et ne pas s'être vu attribuer un décès traumatique survenu au travail de 2020 à 2025, jusqu'à la date de l'émission d'un rabais lié au surplus par la WSIB, inclusivement.	Vous devrez en tenir compte dans votre budget annuel et ajuster le salaire des travailleurs qui touchent actuellement le salaire minimum avant le 1er octobre 2025 Veillez envoyer un courriel à comptesdesemployeurs@wsib.on.ca si vous pensez que votre entreprise est admissible à un rabais lié au surplus, mais que votre compte ne fait pas état d'un crédit au 31 octobre 2025.

SOMMAIRE DES RÉCENTES MISES À JOUR LÉGISLATIVES

SOMMAIRE DES MODIFICATIONS	CE QUE ÇA SIGNIFIE POUR L'EMPLOYEUR?
SASKATCHEWAN	
Hausse du salaire minimum à compter du 1er octobre 2025 Le salaire minimum sera augmenté de 15,00 \$ à 15,35 \$ l'heure.	Vous devrez en tenir compte dans votre budget annuel et ajuster le salaire des travailleurs qui touchent actuellement le salaire minimum avant le 1er octobre 2025.

**MERCI DE NOUS AVOIR LU.
RENDEZ-VOUS LE MOIS
PROCHAIN.**

